Points de repère

# pour le ministère et la vie des diacres



Diocèse de
Saint-Étienne

# À la suite du Christ Serviteur

Il y a 60 ans cette année, le Concile Vatican II a rétabli le diaconat « en tant que degré propre et permanent de la hiérarchie » (LG 29). Il a ainsi donné à notre Église un nouveau ministère pour rendre davantage présent le Christ-Serviteur, lui qui « *n'est pas venu pour être servi mais pour servir et donner sa vie* » (Mat 20, 28). Dans notre diocèse de Saint-Étienne, depuis près de 40 ans, les diacres permanents, dans la diversité de leurs missions et de leurs charismes, exercent la triple diaconie de la charité, de la Parole et de la liturgie. Ils participent ainsi au ministère de l'Église, à côté des prêtres et maintenant aussi des Laïcs En Mission Ecclésiale. « *Les dons de la grâce sont variés, mais c'est le même Esprit. Les services sont variés, mais c'est le même Seigneur. Les activités sont variées, mais c'est le même Dieu qui agit en tout et en tous.* » (1 Co 12, 4-6) C'est l'Église tout entière qui rend le Christ présent par une grande variété de visages, de vocations, de charismes ou de ministères. Elle peut ainsi accomplir sa mission de service et d'annonce de l'Évangile au cœur du monde.

Le ministère diaconal étant relativement récent dans sa forme actuelle, il nous a semblé nécessaire d'exprimer, avec des mots simples, ce qu'est le diaconat dans notre diocèse de Saint-Étienne aujourd'hui, comment il est vécu et comment on s'y prépare. Pendant près de deux ans, une commission a travaillé à la rédaction de ce document, en lien avec le conseil diocésain du diaconat. L'ensemble des diacres a aussi été consulté ainsi que le conseil presbytéral.

Je suis aujourd'hui heureux de mettre à la disposition de tous ces points de repère, certain qu'ils aideront les diacres a toujours mieux vivre leur vocation, soutenus par la fraternité diaconale, et qu'ils permettront à tous les baptisés de mieux apprécier la spécificité de ce ministère. Je souhaite enfin qu'ils éclairent et encouragent ceux qui ont perçu un appel. Notre diocèse et nos paroisses ont un vrai besoin de diacres, pour que toute l'Église soit davantage diaconale, à la suite du Christ serviteur de tous.

Le Jeudi Saint, 28 mars 2024

+ Sylvain Bataille

Évêque de Saint-Étienne



# TABLE DES MATIÈRES


**CHAPITRE 1 : Fondements**

***Le diacre, serviteur à la suite du Christ, dans l'Église et dans le monde***

Dès l'origine, le diaconat
Configuré au Christ serviteur
Diaconie de la charité
Diaconie de la Parole
Diaconie de la liturgie

**Chapitre 2 : Ministère du diacre dans la mission de l'Église**

La mission de diacre
Diacre dans la mission paroissiale
Diacre dans une mission diocésaine
Articulation avec les autres ministères et états de vie
Formation permanente

**Chapitre 3 : Vie des diacres**

Vie spirituelle
Épouse et famille
Diacres et incardination
Diacres avec d'autres
Vie professionnelle et engagements associatifs
Diacres en retraite professionnelle
Diacres malades ou âgés

## Chapitre 4 : Organisation du diaconat

***Au service des diacres et de leur vie fraternelle***

Fraternité diaconale
Rassemblements et temps forts
Équipes fraternelles de diacres
Délégué diocésain au diaconat
Conseil diocésain du diaconat
Responsable diocésain de la formation au diaconat
Conseil de formation

## Chapitre 5 : Appel et formation initiale

***Susciter, accueillir, discerner, accompagner des vocations de diacres et former à ce ministère***

Vocation : appel intérieur et interpellation ecclésiale
Discernement initial
Critères en vue d'un ministère diaconal
Contenu de la formation
Etapes vers l'ordination
. Entrée en formation
. Constitution de l'équipe d'accompagnement
. Admission parmi les candidats au diaconat
. Institution au lectorat et à l'acolytat
Appel au diaconat et ordination
Premières années du ministère diaconal

# 1- Fondements

## Le diacre, serviteur à la suite du Christ, dans l'Église et dans le monde

### Dès l'origine, le diaconat

Saint Étienne, diacre et martyr dans l'Église naissante, assura non seulement le « service des tables », mais aussi celui de l'annonce : Jésus est le Sauveur attendu. Étienne accomplit des *« signes et des prodiges éclatants »*, il *« contemple les cieux ouverts »*, il est fidèle au Christ jusqu'au don de sa vie (Ac 6-7).

Dès les origines, le diaconat se déploie dans le service, la prédication, et même la célébration du baptême avec Philippe (Ac 8). Ce ministère va se développer au cours des premiers siècles, puis se réduire à une étape en vue du presbytérat, en Occident.

Le Concile Vatican II a restauré, dans l'Église catholique latine, ce ministère comme degré permanent du sacrement de l'ordre. Dans notre diocèse de Saint-Étienne, les premiers diacres permanents ont été ordonnés en 1987.

### Configuré au Christ serviteur

Tous les baptisés participent, pour leur part, à la triple fonction du Christ : sacerdotale, prophétique et royale. Parmi eux, quelques-uns sont appelés, consacrés et envoyés pour un ministère (service) particulier. Avec l'Évêque, configurés au Christ-prêtre, les prêtres sont ordonnés pour que tous les fidèles soient participants au sacerdoce du Christ. Avec l'Évêque, configurés au Christ-serviteur, les diacres sont ordonnés pour que tous soient serviteurs à la manière du Christ. Témoins de l'Évangile annoncé, célébré et vécu, les diacres sont présence sacramentelle du Christ *« venu pour servir et non pour être servi »*. Ils entraînent tout le peuple de Dieu à se mettre en état de service. Après avoir lavé les pieds de ses Apôtres, juste avant d'instituer l'Eucharistie, le Christ leur dit : *« C'est un exemple que je vous ai donné, afin que vous fassiez vous aussi comme j'ai fait pour vous. »* (Jn 13, 15)

### Diaconie de la charité

La diaconie de la charité est le service des frères et sœurs en humanité. C'est une responsabilité de l'Église tout entière, qui est ainsi témoin de l'amour de Dieu pour chaque personne.

Par l'ordination, dans les missions qui leur sont confiées, les diacres rappellent et signifient d'une manière particulière la présence du Christ Serviteur du Père et des hommes, dans l'Église et dans le monde.

Mariés, célibataires ou veufs, les diacres sont présents et engagés de manières diverses dans leur famille, dans la vie de la société (travail, quartier, commune, associations) et dans la vie de l'Église (paroisses, mouve-

ments, services). Ils se font serviteurs de tous, en commençant par les plus petits et les plus pauvres. Ils signifient ainsi que Dieu connaît et aime chacun, que toute personne doit être reconnue et respectée dans sa dignité. En donnant l'exemple d'un réel amour des pauvres, ils montrent que, dans ce monde inachevé et blessé, la charité du Christ est vitale et urgente, en particulier aux périphéries.

*« Fais croître en lui les vertus évangéliques : qu'il fasse preuve d'une charité sincère, prenne soin des malades et des pauvres et s'efforce de vivre selon l'Esprit. »* (Prière de l'ordination d'un diacre, RR 235)

## Diaconie de la Parole

La Parole de Dieu est lumière pour les hommes. Tout baptisé a pour mission de rendre compte de la foi, de l'espérance et de la charité qui l'animent, dans ses paroles, dans ses actes et dans toute sa manière d'être.

La Parole de Dieu fonde et nourrit la diaconie de la charité et celle de la liturgie. Elle en dévoile le sens et l'enracine dans la diaconie même du Christ. Pour accomplir leur mission, les diacres sont donc attentifs à écouter et méditer cette Parole, à en être familiers. C'est leur intimité avec le Christ qui fait d'eux d'authentiques témoins de la Bonne Nouvelle.

Par leur ordination, les diacres, serviteurs de la Parole, ont une mission spécifique d'annonce de la Parole de Dieu. Au service d'une Église qui « se fait conversation »[1] avec le monde, ils font retentir l'Évangile là où ils sont envoyés.

Au cœur de la communauté rassemblée, ils proclament l'Évangile et donnent l'homélie. Ils portent aussi la Parole de Dieu par la catéchèse, l'enseignement de la foi, les réflexions sur les questions sociales… dans les groupes de partage d'Évangile, de relecture de vie, dans les fraternités locales missionnaires, les mouvements…

Ils font en sorte que les plus pauvres puissent entendre et recevoir la Parole de Dieu et l'enseignement de l'Église. *« Les premiers à avoir droit à l'annonce de l'Évangile sont précisément les pauvres qui ont besoin, non seulement de pain, mais aussi de paroles de vie. »*[2] Attentifs à la manière dont les plus pauvres accueillent et témoignent de la Parole de Dieu, les diacres veillent à ce qu'ils soient au cœur de la vie de l'Église.

*« Recevez l'Évangile du Christ que vous aurez mission d'annoncer. Soyez attentif à croire la Parole que vous lirez, à enseigner ce que vous avez cru, à vivre ce que vous aurez enseigné. »* (Rituel de l'ordination d'un diacre, RR 238)

## Diaconie de la liturgie

La liturgie est l'œuvre du Christ et de l'Église, pour la glorification de Dieu et la sanctification des hommes. Elle est célébration de l'alliance entre Dieu et les hommes.

1/ Paul VI – Encyclique Ecclesiam suam N°67
2/ Benoit XVI – Exhortation apostolique Verbum Domini N° 107

Comme les évêques et les prêtres, les diacres sont appelés à célébrer la Liturgie des Heures au nom de toute l'Église et en communion avec elle, en particulier les laudes et les vêpres. Au cœur de l'Église, ils participent à la prière du Christ, louange au Père et intercession pour le monde.

Les diacres accomplissent leur service liturgique comme « *ministres du seuil* »[3] , comme ceux qui accueillent et aident à entrer dans le mystère de la foi et dans la communauté célébrante.

À la messe, les diacres, auprès des prêtres, rappellent que le Christ associe dans la dernière Cène le lavement des pieds au partage du pain. Soutenant la participation active des fidèles, ils aident le peuple de Dieu à entrer dans la profondeur du mystère célébré et à rejoindre le monde vers lequel il est envoyé. Ils prient pour que tous soient « *unis à la divinité de celui qui a voulu prendre notre humanité* »

Les diacres célèbrent des baptêmes, bénissent des mariages et président des obsèques. Ils peuvent conduire la prière commune de l'assemblée.

« *Voulez-vous conformer toute votre vie aux exemples du Christ dont vous prendrez sur l'autel le corps et le sang pour le distribuer aux fidèles ? – Oui je le veux.* » (Rituel de l'ordination d'un diacre, RR 228)

# 2 - Ministère du diacre dans la mission de l'Église

## La mission du diacre

Par l'ordination, le diacre est consacré pour un service dans la mission de l'Église. Ce service articule la spécificité de ce ministère, les charismes et compétences de la personne, et les besoins de la mission. Par l'incardination, cette mission est enracinée dans une Église particulière, en l'occurrence le diocèse de Saint-Étienne. Comme ministre ordonné, le diacre reçoit son ministère de l'Évêque. Il a habituellement une mission en paroisse et une autre au niveau diocésain. Les missions sont définies dans un dialogue avec l'Évêque ou son délégué, afin de permettre un bon discernement, qui tienne compte des engagements familiaux, professionnels, de la situation de santé ou autres. Le diacre se rend disponible pour accueillir de nouvelles missions tout au long de sa vie.

Inscrite dans la triple diaconie de la liturgie, de la Parole et de la charité, la mission confiée au diacre peut être

3/ Commission Théologique Internationale, Le diaconat : évolution et perspectives, chapitre VI
4/ Parole du diacre à l'Offertoire

davantage centrée sur l'une d'entre elles, sans jamais négliger les deux autres. Prenant sa part du service, le diacre, par le témoignage de son ministère, appelle tout baptisé à déployer un charisme de serviteur.

Le diacre est un témoin privilégié du Christ-serviteur, au cœur du monde. À l'ordination, en remettant au diacre le livre de la Parole, l'Évêque lui dit : « *Recevez l'Évangile du Christ que vous avez la mission d'annoncer* ». Par la diversité de ses relations et de ses engagements, il prend activement part à l'évangélisation. Appelé à se situer dans une « Église en sortie », il a l'initiative de la rencontre avec ses contemporains pour leur proposer l'amitié avec le Christ et les inviter à partager « la joie de l'Évangile ».

## Diacre dans la mission paroissiale

Les diacres sont insérés dans une paroisse et sont à son service comme tels, sous la responsabilité du curé. C'est habituellement la paroisse de leur domicile. Cependant, en certaines circonstances particulières, l'Évêque peut nommer un diacre dans une autre paroisse.

L'implication des diacres dans la vie de la communauté chrétienne locale s'exprime en particulier dans la liturgie eucharistique. Celle-ci, spécialement le dimanche, rassemble le peuple de Dieu et chacun y participe selon son ordre (prêtre, diacre et laïc), y accomplissant toute sa mission.

Les diacres sont appelés à célébrer des baptêmes, à présider des mariages et des funérailles, à animer la prière commune. Ils peuvent aussi être impliqués dans des services paroissiaux, des projets pastoraux spécifiques ou des missions d'évangélisation, avec une préoccupation particulière pour les plus pauvres et les plus éloignés. Les diacres ont naturellement une place singulière dans les diaconies, en vertu même de leur ministère.

Dans la paroisse, les prêtres et les diacres, unis par le sacrement de l'ordre, ont à cœur de vivre une authentique fraternité et un soutien mutuel, dans la complémentarité de leurs ministères. Les curés veillent à tenir compte des différentes composantes de la vie du diacre : famille, profession et autres engagements.

À la suite de l'ordination, la première année du ministère diaconal se déploie prioritairement dans la paroisse dont le diacre est membre. C'est ainsi qu'il est accueilli, avec son statut, dans la communauté chrétienne locale et qu'il entre progressivement dans son nouveau ministère.

La stabilité du ministère diaconal en paroisse est une grâce et un risque. Les diacres doivent accepter de revoir régulièrement les missions qui leur sont confiées et être attentifs à faciliter l'insertion d'un nouveau ministre (changement de curé, nouveau prêtre, nouveau diacre, nouveau LEME), en acceptant qu'un nouvel équilibre se trouve. Ils sont invités à y être d'autant plus attentifs lorsqu'ils

exercent depuis longtemps leur ministère sur un même lieu.

## Diacre dans une mission diocésaine

En plus de leur mission paroissiale, les diacres peuvent recevoir une mission diocésaine. En responsabilité ou en accompagnement, elle peut se vivre dans un service diocésain, dans une pastorale spécifique (gens du voyage, migrants, monde du sport…), une délégation auprès de réalités religieuses (judaïsme, œcuménisme, islam…) ou sociales (monde ouvrier, monde rural, société civile, collectivités territoriales…).

Le diacre accomplit ses missions selon les spécificités du ministère diaconal, avec une préoccupation particulière pour celles et ceux qui sont en fragilité ou qui vivent dans des périphéries existentielles.

La mission est définie pour un temps donné. Elle peut être renouvelée. Au moins tous les trois ans, le diacre fait le point sur sa mission, avec l'Évêque ou avec le Vicaire général, selon une grille de relecture.

## Articulation avec les autres ministères et états de vie

Tous les baptisés, laïcs, consacrés, diacres, prêtres et évêque, dans la diversité de leurs vocations, de leurs charismes et de leurs missions, forment un seul corps dont le Christ est la tête. Comme le rappelle l'Apôtre Paul : « *Les dons que le Christ a faits, ce sont les Apôtres, et aussi les prophètes, les évangélisateurs, les pasteurs et ceux qui enseignent. De cette manière, les fidèles sont organisés pour que les tâches du ministère soient accomplies et que se construise le corps du Christ, jusqu'à ce que nous parvenions tous ensemble à l'unité dans la foi et la pleine connaissance du Fils de Dieu, à l'état de l'Homme parfait, à la stature du Christ dans sa plénitude.* » (Ep, 4, 11-13)

La restauration du diaconat permanent par le Concile Vatican II est la réponse concrète à un appel de l'Esprit Saint pour un ministère spécifique qui rend présent le Christ-serviteur. Il ne s'agit ni de pallier à une pénurie de prêtres, ni d'honorer un laïc très engagé.

## Formation permanente

Pour pouvoir accomplir leur ministère de manière féconde et durable, et pour demeurer fidèles à leur vocation, les diacres ont une exigence de formation permanente. Celle-ci permet de progresser humainement et spirituellement dans l'intelligence de la foi et de développer de nouvelles compétences pastorales. Elle se vit non seulement de manière personnelle, par le travail et les lectures, mais aussi par les formations diocésaines ou extérieures.

Des formations permanentes spécifiques pour les diacres du diocèse sont mises en place en fonction de leurs besoins et des besoins de la mission

# 3 - Vie des diacres

## Vie spirituelle

Être signe du Christ-Serviteur dépasse les capacités naturelles de chacun. Une telle mission suppose un lien personnel et vivant avec Jésus-Christ : « *Demeurez en moi, comme moi en vous. De même que le sarment ne peut de lui-même porter du fruit, s'il ne demeure pas sur la vigne, ainsi vous non plus si vous ne demeurez pas en moi.* » (Jn 15, 4). C'est ainsi que le diacre pourra manifester à chacun l'amour inconditionnel de Dieu, par ses paroles et par ses actes.

Le diacre est donc attentif à développer sa vie spirituelle, par la prière personnelle et communautaire, par des temps réguliers de retraite, par sa participation aux récollections et autres rassemblements des diacres du diocèse. La fréquentation quotidienne de la Parole de Dieu éclaire et soutient sa relation personnelle au Christ.

Au jour de l'ordination, il s'est engagé à célébrer la Liturgie des heures (laudes et vêpres), en communion avec toute l'Église, louant et intercédant pour le peuple de Dieu et pour le monde entier.

L'Eucharistie, source et sommet de toute mission, a une place centrale dans la vie du diacre et il y exerce son service spécifique. Le sacrement de la réconciliation lui offre la grâce de miséricorde et de conversion propre à celui qui veut servir selon la volonté du Père.

Il est bon que le diacre soit accompagné spirituellement, pour réaliser les discernements nécessaires et pour grandir dans sa relation à Jésus-Christ. Il peut aussi approfondir celle-ci avec des laïcs, dans le cadre de fraternités.

## Épouse et famille

Le diacre marié, dans sa vie d'époux, de père ou de grand-père, s'appuie sur la grâce du sacrement de mariage qui reste son premier engagement. Il veille donc à préserver la disponibilité nécessaire à une vie conjugale et familiale épanouissante. Avec son épouse, dans un dialogue permanent, il est attentif au juste équilibre entre la vie familiale, la mission et ses différents autres engagements.

Chaque couple a son histoire particulière et vit à sa manière la situation du mari ordonné. Certaines épouses sont heureuses de partager le vécu et les préoccupations de la mission exercée par leur mari diacre. D'autres souhaitent rester plus à distance des engagements de leur époux. Des temps de prière en commun (office, méditation, Eucharistie…) et des temps de partage de ce qui est vécu dans la mission peuvent nourrir et enrichir la vie du couple et de la famille.

Les épouses peuvent être intégrées dans la fraternité diaconale, même si des moments particuliers rassemblent les diacres entre eux.

## Diacre et incardination

L'admission parmi les candidats au diaconat oriente vers le service d'une Église particulière. Avec l'ordination, le diacre s'attache au service de cette Église diocésaine. L'incardination est le lien juridique, pastoral et spirituel qui l'exprime et le réalise. Pour les diacres, cet attachement se concrétise par un lien particulier à l'Évêque et par le service du peuple de Dieu sur ce territoire, selon la mission reçue.

Il peut arriver qu'un diacre, notamment pour des raisons professionnelles, personnelles ou familiales, soit amené à quitter son diocèse temporairement ou définitivement. Il veille alors à informer l'Évêque de son projet. Pour permettre son accueil dans le diocèse où il se rend, l'Évêque le présentera. De même, si un diacre arrive dans le diocèse de Saint-Étienne, un contact est pris avec l'Évêque du diocèse d'origine afin d'envisager les conditions de son accueil et d'un éventuel ministère.

## Diacre avec d'autres

La qualité de la communion et le dynamisme de la mission dans l'Église dépendent en large partie d'une bonne articulation entre les différents ministères, charismes et états de vie. Cette diversité, vécue dans la collaboration, participe à la richesse de l'Église et à sa fécondité.

Participant tous à la mission de l'Église, unis dans le sacrement de l'ordre, les prêtres et les diacres collaborent fraternellement et se soutiennent mutuellement, dans la diversité de leurs ministères. Des temps réguliers de prière commune, de partage pastoral et de vie fraternelle sont indispensables à la fécondité et à l'articulation de ces deux ministères.

Avec les prêtres, les diacres collaborent avec les laïcs qui sont aussi appelés à prendre un rôle actif et des responsabilités dans la vie de l'Église et dans l'évangélisation, tout particulièrement avec les Laïcs En Mission Ecclésiale, dans le respect de la spécificité de leur ministère.

Les diacres sont aussi attentifs à promouvoir et soutenir l'engagement des baptisés dans le monde.

## Vie professionnelle et engagements associatifs

Au moment de leur ordination, les diacres sont engagés dans la vie professionnelle ou associative où, là aussi, ils s'appliquent à témoigner du Christ Serviteur. À travers leurs relations (familiales, professionnelles et sociales), ils s'efforcent de mettre les personnes, particulièrement les plus vulnérables, au centre des préoccupations de tous.

## Diacre et retraite professionnelle

La retraite professionnelle est une étape de la vie. Aussi, un nouveau rythme et un nouvel équilibre doivent être trouvés. C'est un temps qui peut offrir d'autres possibilités, un passage

qui doit être préparé, autant que possible, et qui peut ouvrir sur de nouvelles missions ecclésiales.

### Diacres malades ou âgés

Après 75 ans, ou en cas de grave maladie, l'exercice du ministère continue de manière différente. Habituellement le diacre ne reçoit plus de mission officielle, même si un service peut lui être confié, en particulier en paroisse, selon les besoins et les possibilités.

Il est important de veiller aux diacres âgés ou malades, en étant particulièrement attentifs à ceux qui sont seuls, veufs ou célibataires. L'esprit fraternel est ici mobilisé, pour les soutenir, les accompagner et les porter dans la prière.

# 4- Organisation du diaconat

## Au service des diacres et de leur vie fraternelle

### Fraternité diaconale

L'ensemble des diacres du diocèse constitue une fraternité diaconale. Celle-ci est fondée sur leur commune ordination. Au service de la communion, entre eux et au sein du diocèse, cette fraternité soutient leur dynamisme missionnaire et favorise leur enracinement dans l'Église diocésaine.

Cette fraternité se concrétise par un soutien mutuel dans la vie et le ministère, notamment par la prière, l'amitié et l'entraide. Elle se manifeste à l'échelle du diocèse par les différents rassemblements ou temps forts, mais aussi dans des équipes fraternelles de diacres, auxquelles les épouses peuvent être associées.

Les diacres ordonnés dans le diocèse en vue du presbytérat sont accueillis comme membres de la fraternité diaconale diocésaine. Ils sont invités à y participer pour créer des liens avec les diacres, mieux saisir la réalité propre de ce ministère et la dimension diaconale du ministère de prêtre. Ils peuvent être intégrés temporairement à une fraternité locale.

### Rassemblements et temps forts

Les diacres sont invités à participer aux grands temps forts diocésains, à la messe chrismale où ils renouvellent les engagements de leur ordination, ainsi qu'aux ordinations diaconales et presbytérales. Ils participent aussi aux formations destinées aux prêtres, diacres et Laïcs En Mission Ecclésiale.

Des moments propres aux diacres sont organisés régulièrement : une

récollection annuelle, des temps de formation spécifiques, des célébrations et rencontres en fraternités diaconales...

Il y a d'autres occasions de rencontres, comme les étapes vécues par les candidats au ministère de diacre (admission et institution), les anniversaires d'ordination, les événements de la vie familiale...

## Équipes fraternelles de diacres

Les diacres sont répartis en fraternités par le Conseil diocésain du diaconat. Celles-ci sont des lieux d'écoute, d'échange, de prière, d'enrichissement, d'entraide et de convivialité. Elles permettent aux diacres de se soutenir mutuellement en relisant leur ministère et l'ensemble de leur vie à la lumière de l'Évangile. Le groupe porte une attention particulière à tout membre malade ou vivant une situation difficile. Chaque équipe décide de l'éventuelle participation des épouses aux rencontres de fraternité.

Ces fraternités de 4 à 8 diacres se réunissent habituellement au moins quatre fois par an. Cependant, certains diacres peuvent demander à être seulement associés, notamment pour des raisons de santé ou d'âge. Ils ne participent pas régulièrement aux rencontres mais peuvent le faire de manière ponctuelle.

Chaque rencontre comporte habituellement un temps de convivialité, d'échange de nouvelles et de partage sur le ministère, un temps de prière, un temps de partage d'Évangile et un temps d'approfondissement d'un thème qui peut être proposé par le Conseil diocésain du diaconat. Ce qui est échangé reste confidentiel au sein de l'équipe.

Tous les ans, chaque fraternité choisit un diacre référent qui peut effectuer au maximum trois mandats. Il est chargé de la convocation et de l'animation des rencontres ainsi que du lien avec le délégué diocésain. Il veille à garder un contact avec les diacres associés.

## Délégué diocésain au diaconat

Le diacre délégué diocésain est nommé par l'Évêque pour une durée de 3 ans, renouvelable deux fois maximum. En vue de cette nomination, l'Évêque peut solliciter l'avis des diacres. Le délégué diocésain est membre de droit du Conseil diocésain du diaconat, qu'il anime.

- Le délégué diocésain veille tout particulièrement à la fraternité diaconale, à ses temps forts et au suivi des fraternités de diacres. Il peut y être invité ou demander à y participer.
- Il est attentif aux difficultés de tous ordres que peuvent connaître les diacres du diocèse.
- Il promeut le ministère diaconal, selon les orientations pastorales du diocèse et de l'Église.
- Il collabore avec le responsable diocésain de la formation au diaconat.
- Il assure le lien avec les instances provinciales et nationales du diaconat.

## Conseil diocésain du diaconat

Le Conseil du diaconat est présidé par l'Évêque. Il comprend le Vicaire général, le délégué diocésain au diaconat, le responsable de la formation des diacres, des diacres élus par leurs pairs, par collèges d'âge. L'Évêque nomme aussi une épouse de diacre et éventuellement une ou deux autres personnes.

■ Il est chargé de veiller à toutes les questions qui touchent à la vie et au ministère des diacres. D'une part il organise les temps forts (récollections, formations, pèlerinages…) et d'autre part il est attentif aux situations particulières.

■ Il donne à l'Évêque son avis sur les différents sujets que celui-ci lui soumet.

■ Un règlement des élections donne les éléments pour le renouvellement du Conseil, qui est constitué pour 5 ans.

## Responsable diocésain de la formation au diaconat

Le responsable diocésain de la formation au diaconat est un prêtre, un diacre ou un laïc nommé par l'Évêque pour une durée de 3 ans, renouvelable au maximum deux fois.

■ Il est chargé de l'accueil des nouveaux candidats et coordonne l'accompagnement, le discernement et la formation. Cf Charte ch 5 : « Appel et formation au diaconat »

■ Avec le délégué diocésain et le Conseil du diaconat, il travaille aussi à la promotion du diaconat dans le diocèse et à la pastorale des vocations diaconales.

## Conseil de formation

Autour du responsable de la formation au diaconat, un conseil est chargé d'organiser la formation et d'assurer un discernement en vue de l'appel au ministère diaconal. Il donne un avis à l'Évêque à toutes les étapes du cheminement des candidats, en lien avec les équipes d'accompagnement. Voir chapitre 5 « Appel et formation initiale »

Le conseil est constitué du responsable diocésain de la formation au diaconat, du délégué diocésain au diaconat, du responsable du Service diocésain de la formation et d'autres personnes choisies pour leur expertise, dont des membres de l'équipe de formation. Ces dernières sont appelées par le responsable de la formation, en concertation avec le délégué diocésain et l'Évêque, pour une durée de trois ans, renouvelable au maximum deux fois.



# 5- Appel et formation initiale

## Susciter, accueillir, discerner, accompagner des vocations de diacres et former à ce ministère

### Vocation : appel intérieur et interpellation ecclésiale

« *Cherchez, frères, sept d'entre vous, des hommes qui soient estimés de tous, remplis d'Esprit Saint et de sagesse, et nous les établirons dans cette charge.* » (Actes 6, 3)

Dans les temps qui ont suivi le Concile Vatican II, afin de lancer cette nouvelle forme du ministère diaconal, l'Église de France a procédé par interpellation, invitant des hommes à discerner une éventuelle vocation au diaconat.

Après plusieurs décennies, le diaconat est plus visible, plus concret et plus diversifié dans ses expressions. C'est en voyant des diacres exercer leur ministère que certains hommes peuvent entendre un appel intérieur et engager un discernement.

Ainsi, lorsque l'un d'entre eux est interpellé pour ce ministère, il reconnaît souvent que cela rejoint un appel intérieur, plus ou moins conscient, qui peut ainsi être approfondi. De même, lorsqu'un homme se présente spontanément après avoir mûri sa réflexion, il fait souvent part d'appels entendus par l'intermédiaire d'autres personnes.

L'interrogation personnelle et l'interpellation ecclésiale expriment donc deux dimensions du mystère de l'appel de Dieu. Celui-ci articule un appel intime de l'intéressé et un appel de l'Église qui a besoin de serviteurs pour la mission. Cette rencontre de l'appel plus extérieur de l'Église et de l'appel plus intérieur éprouvé par l'intéressé constitue un élément essentiel pour le discernement d'une vocation diaconale.

### Discernement initial

Que la personne soit interpellée ou qu'elle se présente d'elle-même, il s'agit toujours pour elle de se rendre disponible afin de rechercher, en Église, la volonté de Dieu. Il lui est proposé de prendre le temps de la réflexion et de l'approfondissement, avec l'aide d'autres personnes. La personne est accompagnée et invitée à s'interroger : « *Dieu m'appelle-t-il à me mettre au service de la mission de l'Église comme diacre ? En ai-je le désir ?* » De leur côté, ceux qui ont mission de discerner doivent répondre à la question : « Cette personne a-t-elle les aptitudes pour accomplir le ministère diaconal ou peut-elle les acquérir ? »

Le discernement commence par une ou plusieurs rencontres personnelles avec le responsable de la formation au diaconat. Si ces rencontres

invitent à poursuivre le discernement, il est proposé à l'intéressé de rejoindre une équipe de discernement initial, si possible avec d'autres candidats.

Ce premier temps de discernement dure habituellement un an. C'est un temps de relecture de vie. Il comporte aussi une première formation spirituelle, biblique et théologique (formation diocésaine ou autre), ainsi qu'un approfondissement du sens et des exigences du ministère diaconal.

La discrétion et la confidentialité sont essentielles pour un bon discernement. Elles permettent à celui qui discerne, comme à l'Église elle-même, de demeurer libres d'arrêter à tout moment ce cheminement vers l'ordination.

## Critères en vue d'un ministère diaconal

L'Église sollicite ou accueille des hommes en fonction des besoins de sa mission et des aptitudes des personnes (cf 1 Tim 3). On sera attentif aux critères suivants :

■ Ils sont baptisés et confirmés, membres de l'Église catholique. Ils sont ancrés dans la vie ecclésiale, se nourrissent des sacrements, de la Parole de Dieu et ils ont une vie de prière.

■ Ils sont habités par le désir d'annoncer la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ.

■ Ils sont engagés dans le service des autres, dans la société et dans l'Église, en particulier dans le service des « plus petits », que ce soit par leur activité professionnelle ou par leur vie sociale.

■ Ils acceptent de s'engager dans une formation exigeante et de participer à une vie d'équipe.

■ S'ils sont mariés, ils vivent leur mission d'époux et de père de famille dans la fidélité au sacrement de mariage. L'épouse est partie-prenante du projet et elle est associée à l'ensemble de ce processus de réflexion et de formation. Un homme marié devra être âgé de 35 ans au moins au moment de l'ordination et être engagé dans le sacrement de mariage depuis au moins 10 ans. Une fois ordonné, en cas de veuvage, il ne peut pas se remarier.

■ Si un candidat est ordonné célibataire, il doit s'engager à rester dans cet état de vie.

■ Habituellement, on n'ordonne pas de candidats âgés de plus de 60 ans.

■ Célibataires ou mariés, ils sont dans une situation régulière par rapport au droit de l'Église.

■ Ils n'ont pas d'empêchement canonique pour l'ordination (CIC 1040-1043).

## Contenu de la formation

Le but de la formation est de permettre à l'intéressé de grandir dans son attachement au Christ, d'approfondir sa foi, de poursuivre le discernement de sa vocation et d'acquérir les compétences nécessaires à

l'exercice du ministère diaconal. La personne est accueillie telle qu'elle est, avec son histoire, son expérience humaine et chrétienne, et un cheminement adapté lui est proposé. Il comporte une formation humaine, spirituelle, intellectuelle et pastorale.

La formation humaine permet de développer une qualité de relation aux autres, avec tout ce que cela comporte d'ouverture, d'écoute, de générosité, de discernement, de compassion, d'humilité, de liberté, de fidélité… Cela suppose de prendre le temps de se connaître, de travailler son équilibre humain et ses relations actuelles, d'ajuster ce qui doit l'être, pour que la personnalité tout entière soit « au service du frère ».

La formation spirituelle permet de développer une relation personnelle à Jésus-Christ, fondée sur la Parole de Dieu, l'Eucharistie et les sacrements, l'office divin, et aussi la prière mariale, l'expérience de la croix… Cela suppose de partager l'amour du Christ pour son Église et de prendre le temps d'approfondir sa vie de prière, avec tout ce que cela comporte d'attitude filiale à l'égard du Père, de disponibilité à l'Esprit-Saint, de louange et d'intercession pour l'Église et pour le monde.

La formation intellectuelle permet de développer l'intelligence de la foi, afin d'être capable de rendre compte de l'espérance qui nous habite (cf 1 Pi 3, 15). Cela suppose une soif de vérité qui soit disponibilité intérieure au Christ qui se révèle et à l'Église qui le fait connaître. Cela comporte l'étude de la Parole de Dieu, des Pères de l'Église, des grands théologiens, du Magistère pour approfondir les mystères de la foi, les grandes questions humaines et l'agir chrétien.

La formation pastorale pour le ministère arrive dans un second temps, lorsque la perspective de l'ordination se rapproche. Elle permet de se préparer concrètement à la prédication, à la célébration des sacrements, à l'animation de la prière commune, à l'accompagnement des personnes, au service des plus pauvres, au témoignage du Christ-serviteur au cœur du monde… Elle se vit par des apprentissages progressifs, à travers des enseignements, des expériences pastorales, des relectures de pratique.

## Étapes vers l'ordination

Le cheminement vers le diaconat se fait par étapes. Chaque pas est important. Il permet au candidat, avec l'aide de ceux qui l'accompagnent, de faire le point sur sa vocation, de mieux en percevoir la finalité et de s'engager progressivement. Certaines étapes sont institutionnelles et marquées par un rite liturgique : l'admission parmi les candidats au diaconat, l'institution aux ministères de lecteur et d'acolyte et enfin l'ordination diaconale.

## Entrée en formation

À la fin de l'étape de discernement initial, après un dialogue avec le responsable de la formation, l'in-

téressé, avec l'accord de son épouse s'il est marié, peut formuler par écrit une demande d'entrée en formation. Il s'adresse au responsable de la formation et y exprime ses motivations en vue du diaconat, ainsi que ses questionnements éventuels. Lors de cette étape, un dossier d'entrée en formation est constitué. Il comprend l'acte de naissance, l'acte de baptême, l'acte de confirmation et l'acte de mariage si le candidat est marié, ainsi que tout autre document nécessaire.

Le conseil de formation et de discernement est consulté et transmet son avis à l'Évêque. Celui-ci rencontre personnellement le candidat puis en reparle avec le responsable de la formation, qui répond par écrit à l'intéressé.

## Constitution de l'équipe d'accompagnement

Une fois l'entrée en formation décidée, une équipe est constituée pour accompagner le candidat dans ce cheminement, ainsi que son épouse s'il est marié. Le candidat propose des noms au responsable de formation, parmi ses proches, des membres de la paroisse, des membres de son milieu professionnel et/ou associatif... Le responsable de formation nomme un diacre référent qui anime l'équipe. Celle-ci comprend généralement entre 7 et 10 personnes, dont le curé de la paroisse.

## Admission parmi les candidats au diaconat

« *Le rite d'admission est destiné à des aspirants dont l'intention, soutenue par les dispositions nécessaires, est clairement parvenue à une maturité suffisante. La ferme intention de recevoir l'ordination doit être exprimée publiquement par les aspirants ; elle est accueillie officiellement par l'Évêque.*[5] »

L'admission est habituellement célébrée deux ans après l'entrée en formation. Après consultation du responsable de formation, le candidat peut rédiger sa lettre de demande. S'adressant à l'Évêque, il exprime son cheminement, son désir de poursuivre sa formation et de s'orienter vers le ministère diaconal, en réponse à l'appel du Seigneur, dans le diocèse de Saint-Étienne.

Le conseil de formation et de discernement donne son avis à l'Évêque, après avoir consulté le diacre référent de l'équipe d'accompagnement et des personnes qui connaissent le candidat en paroisse, dans la formation… L'Évêque reçoit le candidat et répond ensuite par écrit à sa demande.

L'admission parmi les candidats au diaconat est célébrée après une retraite spirituelle, et dans une certaine discrétion afin de préserver la liberté de chacun. Des diacres du diocèse peuvent être invités à participer à la célébration de l'admission.

5/ Rituel des ordinations, Appendice III sur l'admission, n° 1-2 ; cf. C.I.C. Can. 1034.

## Institution au lectorat et à l'acolytat

Dans un ministère naturellement tourné vers les plus pauvres, l'institution au lectorat engage au service de la Parole et celle à l'acolytat engage au service de la prière communautaire et de l'autel. Elles sont généralement célébrées en même temps, habituellement un an après l'admission parmi les candidats. Après consultation du responsable de formation, le candidat peut rédiger sa lettre de demande. S'adressant à l'Évêque, il exprime la place de la Parole de Dieu, de l'Eucharistie et du service dans sa vie, en lien avec son orientation vers le ministère diaconal.

Le conseil de formation et de discernement donne son avis à l'Évêque, après avoir consulté l'équipe d'accompagnement. L'Évêque reçoit le candidat et répond ensuite par écrit à sa demande.

Les institutions au lectorat et à l'acolytat sont habituellement célébrées en paroisse, au cours d'une messe du dimanche, ce qui officialise la démarche du candidat.

## Appel au diaconat et ordination

L'ordination diaconale est le moment de l'engagement définitif du candidat. Pour poser cet acte de liberté, il convient que l'intéressé ait une maturité suffisante sur les plans humain, spirituel et théologique. Il convient aussi qu'il soit animé par un profond amour de l'Église et de la mission qu'elle reçoit du Christ.

À partir de la quatrième année de formation, le candidat peut rédiger sa lettre de demande, s'il a l'accord du responsable de formation. Adressée à l'Évêque, la lettre doit mentionner l'engagement spontané et libre à exercer le ministère diaconal à vie, à garder le Mystère de la Foi dans la fidélité à l'Église, à célébrer la Liturgie des Heures (laudes et vêpres) et, pour un célibataire, à ne pas contracter un mariage après l'ordination. L'ordination implique l'incardination dans le diocèse de Saint-Étienne et la promesse d'obéissance à son Évêque et à ses successeurs. Pour demander l'ordination, il faut que les éventuels empêchements canoniques soient levés (CIC 1040-1043).

L'épouse d'un candidat marié est aussi concernée. Elle doit donner par écrit son accord pour l'ordination et pour tout ce que le diaconat apportera de nouveau dans le couple et dans la vie de famille. Elle le manifestera au cours de la célébration d'ordination. Les enfants sont aussi consultés.

Un intervalle d'au moins six mois est nécessaire entre l'acolytat et le diaconat (CIC 1035).

Le conseil de formation et de discernement donne son avis à l'Évêque, après avoir consulté l'équipe d'accompagnement et toutes les personnes qui peuvent donner un avis pertinent.

C'est à l'Évêque qu'il appartient alors d'appeler et d'ordonner au diaconat.

## Premières années de ministère diaconal

La formation fondamentale se poursuit pendant trois ans après l'ordination. Elle permet un approfondissement théologique à la lumière des premières expériences pastorales et une relecture des pratiques.

Habituellement, la première année le nouvel ordonné découvre progressivement son ministère au sein de sa paroisse, aidé par les prêtres, et parrainé par un frère diacre. Il peut ensuite recevoir une mission diocésaine.

Une fois cette formation fondamentale achevée, la formation permanente prend le relais, avec l'ensemble des autres ministres et par le travail personnel (cf chapitre 3).



Diocèse de
Saint-Étienne




Édition - 4 mars 2024
Réalisation - Service diocésain de la communication